

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2386

23 octobre 2007

SOMMAIRE

Aimel S.A.	114487	Immobilière de l'Allée S.A.	114486
Aldice S.A.	114486	Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l.	114513
Andrea Doria S.A.	114504	Juniper Investment S.A.	114514
Armet S.A.	114515	Kelti S.A.	114511
Basalte Sàrl	114487	Kensalys S.A.	114497
Benny Investments S.A.	114512	KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l. ...	114522
Benny Investments S.A.	114496	LaSalle UK Ventures Property 9	114522
Bondi S.A.	114486	Medfin Management S.A.	114497
Chemical Overseas SA	114495	Melk-Zenter S.A.	114514
CIM Constructions Industrielles et Minières S.A.	114495	MSEOF Bayerstrasse S.à r.l.	114497
Cristal et Marbre SA	114512	PE2 Financial Services S.à r.l.	114511
Cucina (BC) Luxco	114491	Phonidal S.A.	114502
DH New Investment X S.à r.l.	114504	PRA GmbH	114496
East Ventures S.à r.l.	114482	R-Control Désinfections S.A.	114512
Endrope S.A.	114503	Repco 29 S.A.	114484
Financière Daunou 10 S.à r.l.	114498	Rony-Rony International S.A.	114502
FinClaMa Holding S.A.	114512	Société de Restauration 1	114503
Fraikin-Lux SA	114482	Société de Restauration 2	114513
Fraikin-Lux SA	114482	Société de Restauration 4	114503
Gelsco S.A.	114502	Sunrise Medical (Luxembourg) Invest- ments S.à r.l.	114487
GPT Europe 2 S.à r.l.	114515	Surfe S.A.	114497
Greenwich EquityCo S.à r.l.	114496	Troimats S.A.	114502
Hydraulic Engineering Holding S.A.	114503		

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4502 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 30.162.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114305/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06060. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4502 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 30.162.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114306/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06058. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

East Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.132.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before Us M^e Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of his colleague M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed;

Appeared:

M^e Vincent Linari-Pierron, lawyer, with residing professionally in L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, acting in his capacity as attorney-in-fact of the company governed by the laws of Poland AAT HOLDING Sp. z.o.o., having its registered office at Warsaw, 53, Emilii Plater, (Poland),

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») EAST VENTURES S.à r.l. (hereafter the «Company»), with registered office at in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 101,132, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on the 2nd of June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 788 of the 31s of July 2004.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at 250,000.- EUR (two hundred fifty thousand Euros), represented by 2,500.- (two thousand five hundred) shares with a nominal value of 100.- EUR (one hundred Euros) each.

3.- AAT HOLDING Sp. z.o.o, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- AAT HOLDING Sp. z.o.o, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- AAT HOLDING Sp. z.o.o appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- AAT HOLDING Sp. z.o.o in its capacity as liquidator of the Company declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) it irrevocably undertakes to settle any presently known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7.- AAT HOLDING Sp. z.o.o declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- AAT HOLDING Sp. z.o.o declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the manager of the Company Mr. Cornelius Martin Bechtel.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of at least five years in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A comparu:

Maître Vincent Linari-Pierron, avocat, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société régie par les lois de Pologne AAT HOLDING Sp. z.o.o, ayant son siège social à Varsovie, 53, Emilii Plater, (Pologne),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société à responsabilité limitée luxembourgeoise EAST VENTURES S.à.r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.132, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 31 juillet 2004.

2.- Le capital social de la Société est fixé à 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

3.- AAT HOLDING Sp. z.o.o, prédésignée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- AAT HOLDING Sp. z.o.o, prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- AAT HOLDING Sp. z.o.o se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- AAT HOLDING Sp. z.o.o en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et (ii) qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé.

7.- AAT HOLDING Sp. z.o.o déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- AAT HOLDING Sp. z.o.o déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée au gérant de la Société Monsieur Cornelius Martin Bechtel.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2007, Relation GRE/2007/3941. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114250/231/104.

(070130250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Repco 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.299.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Ont comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTEMENTS TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.464,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.592,

ici représentée par Maître Aurélie Melchior, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lesquelles procurations sont restées annexées à l'acte de constitution de la société REPCO 29 S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1859, du 4 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.299 (la «Société»).

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en qualité de constituants de la Société déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 28 juin 2006, une erreur matérielle s'est glissée et que l'article 5 des statuts doit être lu comme suit:

En version française:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300 actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-

deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions».

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000.-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts».

En version anglaise:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares».

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles».

Les sociétés comparantes, représentées comme indiqué ci-avant déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la mandataire, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3817. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114252/231/94.

(070130246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114304/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03882. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Aldice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114307/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07616. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007114310/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07624. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Basalte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.245,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 60.365.

—
En date du 6 septembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007113653/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.216.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 28 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet rétroactif au 15 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113656/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Aimel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.828.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Monsieur Marc Lacroix, directeur, demeurant à L-2560 Luxembourg, 64, rue de Strasbourg,

ici représenté par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de AIMEL S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la gestion administrative de sociétés commerciales.

La société a, en outre, pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi» racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 20^{ème} jour du mois de février à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Marc Lacroix, préqualifié, (profession), demeurant à L-2560 Luxembourg, 64, rue de Strasbourg, et libérées à concurrence de 32,26% par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Marc Lacroix, directeur, né à New York, (Etats-Unis d'Amérique), le 23 décembre 1947, demeurant à L-2560 Luxembourg, 64, rue de Strasbourg, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.849, est appelé aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007, Relation GRE/2007/3882. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114245/231/210.

(070130385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.726.

—

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Companies' House under registration number LP 7888, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Mrs. Caroline Apostol, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 11 September 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of CUCINA (BC) LUXCO, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 130726, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 23 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one British pound (GBP 1.-) to one penny (GBP 0.01).

Accordingly, the share capital of ten thousand British pounds (GBP 10,000.-) shall be represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company of an amount of ninety thousand one hundred thirty-four British pounds and ninety-eight pence (GBP 90,134.98) in order to increase it from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.-) up to one hundred thousand one hundred thirty-four British pounds and ninety-eight pence (GBP 100,134.98) through the issuance of nine million thirteen thousand four hundred ninety-eight (9,013,498) shares, with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- One million four hundred seventy thousand eight hundred forty-nine (1,470,849) ordinary shares have been subscribed by BAIN CAPITAL FUND VIII-E, LP., prenamed, represented as thereabove mentioned, for the price of fourteen thousand seven hundred eight British pounds and forty-nine pence (GBP 14,708.49);

- Seven million forty-three thousand nine hundred fifty-one (7,043,951) ordinary shares have been subscribed by BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of seventy thousand four hundred thirty-nine British pounds and fifty-one pence (GBP 70,439.51);

- Three hundred seventy-three thousand four hundred eighty-two (373,482) ordinary shares have been subscribed by BCIP ASSOCIATES III, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of three thousand seven hundred thirty-four British pounds and eighty-two pence (GBP 3,734.82);

- Sixty-two thousand one hundred fifty-nine (62,159) ordinary shares have been subscribed by BCIP ASSOCIATES III - B, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of six hundred twenty-one British pounds and fifty-nine pence (GBP 621.59);

- Thirty-seven thousand sixty (37,060) ordinary shares have been subscribed by BCIP TRUST ASSOCIATES III, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of three hundred seventy British pounds and sixty pence (GBP 370,60);

- Nine thousand four hundred thirty-six (9,436) ordinary shares have been subscribed by BCIP TRUST ASSOCIATES III - B, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of ninety-four British pounds and thirty-six pence (GBP 94.36);

- One thousand eight hundred eighty-eight (1,888) ordinary shares have been subscribed by BCIP ASSOCIATES - G, with registered office at 111 Huntington Avenue, MA, 02199, USA, duly represented by its general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of eighteen British pounds and eighty-eight pence (GBP 18.88);

- Fourteen thousand six hundred seventy-three (14,673) ordinary shares have been subscribed by K&E INVESTMENT PARTNERS, LP, - 2006 DIF, with registered office at 200 East Randolph Drive Chicago, IL 60601, USA, here represented by Véronique Marty, prenamed, by a proxy given under private seal, for the price of one hundred forty-six British pounds and seventy-three pence (GBP 146.73).

The total contribution of ninety thousand one hundred thirty-four British pounds and ninety-eight pence (GBP 90,134.98) is entirely allocated to the share capital. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third Resolution

The Shareholders decide to subsequently amend article 6 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred thousand one hundred thirty-four British pounds and ninety-eight pence (GBP 100,134.98) represented by ten million thirteen thousand four hundred ninety-eight (10,013,498) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Fourth Resolution

The Shareholders resolve to amend the corporate purpose of the Company and to subsequently amend article 2 of the articles of association which shall now read as follows;

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, as well as any company or individual who is co-investing in and/or participating in the management of any entity which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Estimation of costs

For the purpose of the registration, the amount of ninety thousand one hundred thirty-four British pounds and ninety-eight pence (GBP 90,134.98) is valued at EUR 132,569.58 (one hundred and thirty-two thousand five hundred and sixty-nine euro fifty-eight cent).

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,000.- (three thousand euro).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., a limited partnership constitué and existant sous les lois des îles Cayman ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et enregistré auprès de la Companies' House sous le numéro LP 7888, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC («L'Associé Unique»),

ici représentée par Mme Caroline Apostol, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 11 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de CUCINA (BC) LUXCO, une société à responsabilité constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130726, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2007, et non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel d'une livre sterling (GBP 1,-) à un penny (GBP 0,01).

En conséquence, le capital social de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) est représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt dix mille cent trente-quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 90.134,98) afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à cent mille cent trente-quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 100.134,98), par l'émission de neuf millions treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (9.013.498) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites de la façon suivante:

- Un million quatre cent soixante-dix mille huit cent quarante-neuf (1.470.849) parts sociales ont été souscrites par BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, pour un montant total de quatorze mille sept cent huit livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 14.708,49);

- Sept millions quarante-trois mille neuf cent cinquante et une (7.043.951) parts sociales ont été souscrites par BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de soixante-dix mille quatre cent trente-neuf livres sterling et cinquante et un pence (GBP 70.439,51);

- Trois cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-deux (373.482) parts sociales ont été souscrites par BCIP ASSOCIATES III, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de trois mille sept cent trente-quatre livres sterling et quatre-vingt-deux pence (GBP 3.734,82);

- Soixante-deux mille cent cinquante-neuf (62.159) parts sociales ont été souscrites par BCIP ASSOCIATES III - B, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de six cent vingt et un livres sterling et cinquante-neuf pence (GBP 621,59);

- Trente-sept mille soixante (37.060) parts sociales ont été souscrites par BCIP TRUST ASSOCIATES III, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de trois cent soixante-dix livres sterling et soixante pence (GBP 370,60);

- Neuf mille quatre cent trente-six (9.436) parts sociales ont été souscrites par BCIP TRUST ASSOCIATES III - B, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de quatre-vingt-quatorze livres sterling et trente-six pence (GBP 94,36);

- Mille huit cent quatre-vingt-huit (1.888) parts sociales ont été souscrites par BCIP ASSOCIATES - G, ayant son siège social à 111 Huntington Avenue, Boston, MA, 02199, USA, dûment représenté par son general partner BAIN CAPITAL INVESTORS LLC, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de dix-huit livres sterling et quatre-vingt-huit pence (GBP 18,88);

- Quatorze mille six cent soixante-treize (14.673) parts sociales ont été souscrites par K&E INVESTMENT PARTNERS, L.P. - 2006 DIF, ayant son siège social à 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601, ici représenté par Véronique Marty, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, pour un montant total de cent quarante-six livres sterling et soixante-treize pence (GBP 146,73).

L'apport total de quatre-vingt dix mille cent trente-quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 90.134,98) est entièrement alloué au capital social. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société en conséquence qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille cent trente quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 100.134,98) représenté par dix million treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (10.013.498) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.»

Quatrième Résolution

Les Associés décident de modifier la clause objet de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que toute société ou personne co-investissant et/ou participant à la gérance de toute entité faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Frais et dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quatre-vingt dix mille cent trente-quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 90.134,98) est évalué à EUR 132.569,58 (cent trente-deux mille cinq cent soixante-neuf euros cinquante-huit cents).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à EUR 3.000,- (trois mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Apostol, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26672. — Reçu 1.325,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114247/242/219.

(070130407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Chemical Overseas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.610.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114311/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07627. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

CIM Constructions Industrielles et Minières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114312/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07631. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

PRA GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 43.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114303/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03888. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.040.765,35.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.581.

Suite au transfert des parts sociales détenues par MONTAGU III LP, MONTAGU III, GmbH & CO. KG et MONTAGU INVESTOR LP, l'actionnariat de GREENWICH EquityCo S.à r.l. se compose comme suit:

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 967 482, Pepys Street, Mariner House, GB-EC3N 4DA Londres, Royaume-Uni

Détention de 43.368 parts sociales ordinaires de catégorie A

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 914 969, Pepys Street, Mariner House, GB-EC3N 4DA Londres, Royaume-Uni

Détention de 2.989 parts sociales ordinaires de catégorie A

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED ACCOUNT 967 482, Pepys Street, Mariner House, GB-EC3N 4DA Londres, Royaume-Uni

Détention de 1.221 parts sociales ordinaires de catégorie A

Monsieur Phillip Bell, Bryhers Reach, Wasperton, Warwick CV35 8EB, Royaume-Uni

Détention de 7.434 parts sociales ordinaires de catégorie B

Monsieur Mark Ryder, Severn Cottage, 24 Buildwas Road, Ironbridge, Telford, Shropshire TF8 7DW, Royaume-Uni

Détention de 1.487 parts sociales ordinaires de catégorie B

Monsieur Chris Guillaume, 3, Victoria Street, Barbourne, Worcestershire WR3 7BE, Royaume-Uni

Détention de 1.189 parts sociales ordinaires de catégorie B

Monsieur Daryl Bailey, c/o OPEN GI LIMITED, Buckholt Drive, Warndon, Worcester, WR4 9SR, Royaume-Uni

Détention de 595 parts sociales ordinaires de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREENWICH EquityCo S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007113992/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENNY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007114335/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08677. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.161.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007114336/1138/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09255. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Surfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007114337/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09121. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Medfin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 58.164.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114360/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08662. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114298/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07716. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

All here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of nine (9) proxies established on July 6, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of FINANCIERE DAUNOU 10 S.à r.l, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.738, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary on December 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 15th, 2007, number 187.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each

III. The appearing parties requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares as follows:

PAI EUROPE IV - A FCPR, prenamed, subscribes to four thousand four hundred and sixteen (4,416) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of one hundred ten thousand four hundred Euro (€ 110,400.-).

PAI EUROPE IV - B FCPR, prenamed, subscribes to fifteen thousand six hundred and sixty-seven (15,667) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of three hundred ninety-one thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 391,675.-).

PAI EUROPE IV - B5 FCPR, prenamed, subscribes to two hundred and ninety-five (295) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of seven thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 7,375.-).

PAI EUROPE IV - B6 FCPR, prenamed, subscribes to seven thousand seven hundred and eighty-six (7,786) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of one hundred ninety-four thousand six hundred and fifty Euro (€ 194,650.-).

PAI EUROPE IV - B7 FCPR, prenamed, subscribes to two hundred and ninety-five (295) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of seven thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 7,375.-).

PAI EUROPE IV - C FCPR, prenamed, subscribes to five thousand seven hundred and eleven (5,711) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of one hundred forty-two thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 142,775.-).

PAI EUROPE IV - C2 FCPR, prenamed, subscribes to two thousand nine hundred and fifty-three (2,953) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of seventy-three thousand eight hundred and twenty-five Euro (€ 73,825.-).

PAI EUROPE IV - D FCPR, prenamed, subscribes to one thousand seven hundred and eighty-six (1,786) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of forty-four thousand six hundred and fifty Euro (€ 44,650.-).

PAI EUROPE IV - D2 FCPR, prenamed, subscribes to five hundred and ninety-one (591) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up by contribution in cash in the amount of fourteen thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 14,775.-).

The subscribers are all here represented by Mrs. Solange Wolter, prenamed, by virtue of the aforesaid proxies.

The amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read henceforth as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at one million Euro (€ 1,000,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (€25.-) each.»

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of capital, the shareholders acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, is held as follows:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, prenamed, is the owner of four thousand four hundred and seventy-two (4,472) shares;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, prenamed, is the owner of fifteen thousand eight hundred and sixty-five (15,865) shares;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, prenamed, is the owner of two hundred and ninety-nine (299) shares;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, prenamed, is the owner of seven thousand eight hundred and eighty-five (7,885) shares;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, prenamed, is the owner of two hundred and ninety-nine (299) shares;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, prenamed, is the owner of five thousand seven hundred and eighty-three (5,783) shares;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, prenamed, is the owner of two thousand nine hundred and ninety (2,990) shares;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, prenamed, is the owner of one thousand eight hundred and nine (1,809) shares;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, prenamed, is the owner of five hundred and ninety-eight (598) shares.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fourteen thousand Euro (€14,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, fonds commun de placements à risques, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;

tous ici représentés par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de neuf (9) procurations données le 6 juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination FINANCIERE DAUNOU 10 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.738, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 15 février 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ainsi les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de trente neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des trente neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales nouvelles comme suit:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, précité, souscrit à quatre mille quatre cent seize (4.416) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent dix mille quatre cents Euro (€ 110.400,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - B FCPR, précité, souscrit à quinze mille six cent soixante-sept (15.667) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trois cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante-quinze Euro (€ 391.675,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, précité, souscrit à deux cent quatre-vingt-quinze (295) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de sept mille trois cent soixante-quinze Euro (€ 7.375,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, précité, souscrit à sept mille sept cent quatre-vingt-six (7.786) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante Euro (€ 194.650,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, précité, souscrit à deux cent quatre-vingt-quinze (295) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de sept mille trois cent soixante-quinze Euro (€ 7.375,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - C FCPR, précité, souscrit à cinq mille sept cent onze (5,711) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent quarante-deux mille sept cent soixante quinze Euro (€ 142.775,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, précité, souscrit à deux mille neuf cent cinquante-trois (2.953) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de soixante-treize mille huit cent vingt-cinq Euro (€ 73.825,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - D FCPR, précité, souscrit à mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de quarante-quatre mille six cent cinquante Euro (€ 44.650,-) par apport en numéraire.

- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, précité, souscrit à cinq cent quatre-vingt-onze (591) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de quatorze mille sept cent soixante-quinze Euro (€ 14.775,-) par apport en numéraire.

Les souscripteurs sont ici représentés par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

La somme de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société d'un montant de un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune est détenu comme suit:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, précité, détient quatre mille quatre cent soixante-douze (4.472) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B FCPR, précité, détient quinze mille huit cent soixante-cinq (15.865) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, précité, détient deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, précité, détient sept mille huit cent quatre-vingt-cinq (7.885) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, précité, détient deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - C FCPR, précité, détient cinq mille sept cent quatre-vingt-trois (5.783) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, précité, détient deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.990) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - D FCPR, précité, détient mille huit cent neuf (1.809) parts sociales;
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, précité, détient cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) parts sociales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille Euro (€14.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18188. — Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114240/242/217.

(070130402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Troimats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007114338/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09124. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Phonidal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007114339/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09126. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Gelsco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114363/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08477. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Rony-Rony International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007114341/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09131. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Société de Restauration 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.161.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007114342/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09109. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Société de Restauration 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.254.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007114343/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09104. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Endrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.705.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007114340/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09129. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Hydraulic Engineering Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007114348/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08645. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Andrea Doria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.624.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007114351/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09087. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

DH New Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.855.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by way of a proxy dated 21st, August 2007 (which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DH NEW INVESTMENT X S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH NEW INVESTMENT X S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The annual accounts are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, DHCRE II HOLDCO II S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up the 500 (five hundred) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately [] Euros (€ []).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with single signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 April 1956, Briey (France)

Mrs Valérie Scholtes, Employee, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 December 1974, Leuven (Belgium)

Mr John Whiteley, Financial Officer, 14, Fallows Green, Harpenden, Hertfordshire, AL5 4HD, United Kingdom, 13 November 1958, Horbury, (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg conformément à une procuration datée du 21 août 2007 (qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

La partie comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DH NEW INVESTMENT X S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DH NEW INVESTMENT X S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle

assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, DHCRE II HOLDCO II S.à r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 avril 1956, Briey (France)

Madame Valérie Scholtes, Employée, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 décembre 1974, Leuven (Belgium)
Monsieur John Whiteley, Financial Officer, 14, Fallows Green, Harpenden, Hertfordshire, AL5 4HD, United Kingdom,
13 novembre 1958, Horbury (United Kingdom)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, Relation: LAC/2007/23872. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114161/211/388.

(070130770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kelti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.039.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2007 de transférer le siège social du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au: 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113664/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

PE2 Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.464.

—
Le bilan de liquidation au 3 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PE2 FINANCIAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114356/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Cristal et Marbre SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour CRISTAL ET MARBRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114357/1333/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 64, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007114358/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09863. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

FinClMa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.611.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114364/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08475. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENNY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007114334/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08659. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Société de Restauration 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.255.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007114344/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09094. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.545.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INSULATION INVESTMENTS LIMITED, une société de droit caymanais ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, P.O. BOX 1111, Grand Cayman, KY 1-1102, Cayman Islands, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée INSULATION (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117545, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1706 du 13 septembre 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Tranfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2.1. des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2.1. des statuts comme suit:

Version anglaise:

«2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

«2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3845. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114174/231/57.

(070130815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Melk-Zenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 56.830.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 12 septembre 2007 à 11.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Arnold Lies de son poste d'administrateur.

Il sera remplacé par Monsieur René Gengler, né à Ettelbruck (L) le 14.12.1965, demeurant à L-9170 Mertzig, 14, rue Latterbach. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Les mandats de Monsieur Jörg-Peter Hartig, administrateur-délégué, né à Hermeskeil (D) le 26 juillet 1968, demeurant à D-54413 Rascheid, 17, St. Anna Strasse et de Monsieur Jean-Baptiste Tholl, administrateur, né à Luxembourg le 21 octobre 1956, demeurant à L-7410 Angelsberg, 4a, rue de l'Ecole sont également reconduits jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012 la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy en remplacement de la société SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007114472/832/24.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2007, réf. DSO-CI00115. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070131107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Juniper Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.852.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114438/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04940. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Armet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 21.950.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mars 2007 que:

- Mme Tatyana Céline Buck, professeur, demeurant au 710 Sebrana Place, Charlotte, N.C. 28211 USA;
- M. Harrison Thurston, Bank Executive, demeurant au 36143 Gene Road, New London, N.C. 28127 USA

ont été nommés avec effet au 10 octobre 2006 à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Vera Tarasenko, administrateur et administrateur-délégué et de Mme Hedwig Spinnler Buck administrateur, toutes deux démissionnaires de leurs fonctions respectives.

Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2008.

Il résulte également des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2007 que Mme Tatyana Céline Buck, professeur, demeurant au 710 Sebrana Place Charlotte, N.C. 28211 U.S.A., a été nommée aux fonctions de présidente du Conseil d'administration et d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007114470/521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

GPT Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.903.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GPT MALTACO 2 LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 259, St. Paul Street, Valletta, Malta and registered in the Trade and Companies Register of Malta under number C 36453,

represented by Mr Benoît Charpentier, avocat, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on August 23, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company {société à responsabilité limitée):

I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name GPT EUROPE 2 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II. Capital, Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) Shares of twenty-five euros (EUR 25) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. Management, Representation**Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the single signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V. Business year**Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI. Liquidation**Art. 16. Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII. Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, GPT MALTACO 2 LIMITED, previously named and represented as stated above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to have full paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash in an aggregate amount of eighteen thousand euros (EUR 18,000) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and shall be allocated as follows:

- (i) an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of four thousand two hundred fifty euros (EUR 4,250) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company; and
- (iii) an amount of one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250) is to be allocated to the legal reserve.

The amount of eighteen thousand euros (EUR 18,000) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros (EUR 2,000).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:
 - Mr Mark Dunstan, companies director, born in Melbourne, Australia on February 11, 1962, with professional address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs Maire Gallagher, lawyer, born in Louth, Ireland on 16 October 1968, with professional address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GPT MALTACO 2 LIMITED, une société maltaise, ayant son siège social au 259, St. Paul Street, Valletta, Malte et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 36453, représentée par Monsieur Benoît Charpentier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 23 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GPT EUROPE 2 S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion, Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s). Le(s) Gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par un Gérant.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. Liquidation**Art. 16. Causes de Dissolution.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. Loi applicable**Art. 18. Loi Applicable.**

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - libération

Ces faits exposés, GPT MALTACO 2 LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir libéré intégralement les cinq cents (500) parts sociales par un versement en espèces d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à affecter au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 4.250) est à affecter à la réserve prime d'émission de la Société.

(iii) un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) est à affecter à la réserve légale de la Société.

Le montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000) est de suite à la libre disposition de la Société, preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Décisions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mark Dunstan, dirigeant de sociétés, né à Melbourne, Australie, le 11 février 1962, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Maire Gallagher, avocat, né à Louth, Irlande, le 16 octobre 1968, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Grand Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Charpentier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23848. — Reçu 180 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 septembre 2007.

P. Bettingen

Référence de publication: 2007114464/202/361.

(070131405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

KRONOTRANS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.240,00.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 62.083.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114437/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05455. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

LaSalle UK Ventures Property 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.872.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

There appeared:

LaSalle UK VENTURES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by:

- Mr Laurent C.C.M. Bélik, Finance Administration Manager, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr André Bauwens, Senior Accountant, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, both acting in their capacity as managers of the company LaSalle UK VENTURES prenamed and validly authorised to sign jointly on behalf of said company.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LaSalle UK VENTURES PROPERTY 9 (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) represented by four hundred thirty-five (435) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The four hundred thirty-five (435) shares have been subscribed by LaSalle UK VENTURES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eight thousand seven hundred pound sterling (GBP 8,700.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr Laurent C.C.M. Bélik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr André Bauwens, Senior Accountant, born on 24 February 1966 in Manono, Democratic Republic of Congo, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

LaSalle UK VENTURES, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par:

- Monsieur Laurent C.C.M. Belik, directeur administratif et financier, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur André Bauwens, comptable senior, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

les deux agissant en leur qualité de gérants de la société LaSalle UK VENTURES prénommée et valablement autorisés à signer conjointement pour compte et au nom de ladite société.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LaSalle UK VENTURES PROPERTY 9 (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à huit mille sept cents livres sterling (GBP 8.700,-), représenté par quatre cent trente-cinq (435) actions d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et la paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les quatre cent trente-cinq (435) parts sociales ont été souscrites par LaSalle UK VENTURES, prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de huit mille sept cents livres sterling (GBP 8.700,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie Anne Duval, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Laurent C.C.M. Bélik, directeur administratif et financier, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur André Bauwens, comptable senior, né le 24 février 1966 à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faire et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. C. C. M. Bélik, A. Bauwens, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10555. — Reçu 128,12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114491/239/346.

(070131066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.